



SAINTE-MAXIME du 16 au 24 MAI 2025

Entre Mer et le Massif des Maures, en bordure du Golf de St Tropez, se trouve la petite station balnéaire de Sainte-Maxime à partir duquel vous pourrez découvrir un programme entre nature et culture.

« Résidence VVF à Sainte-Maxime »

LA RESIDENCE :

- La résidence nous réserve **23 chambres** (dont 3 chambres individuelles soumises à validation).
- Les lits sont faits à l'arrivée. Les draps et serviettes de bains sont fournis (1 grande et 1 petite par personne), pas de gants de toilette.
- A votre disposition : Salle de télévision, Bibliothèque, piscine extérieure ouverte et chauffée. Animations en soirée

LA RESTAURATION :

- Petits déjeuners, déjeuners et dîners servis au restaurant du site.
- Deux déjeuners auront lieu dans les restaurants extérieurs selon le programme le mercredi et le jeudi.
- Le service se fait sous forme de buffet, vins inclus.

LE TARIF

Le tarif du séjour par personne est fixé sur la base de 25 participants à :

- Retraité des finances et conjoint : **1161 €**
- Personne extérieure : **1393 €**

Tarif sur la base de 30 participants :	1064 € (Finances)	1293 € (Extérieurs)
Tarif sur la base de 35 participants :	996 € (Finances)	1221 € (Extérieurs)
Tarif sur la base de 40 participants :	944 € (Finances)	1167 € (Extérieurs)

- Supplément pour chambre individuelle VVF : **175 €**

L'acompte demandé pour les FINANCES sera de 350 € par personne et de 420 € pour les EXTERIEURS.

Pour plus d'informations, consultez le site www.epafvacances.fr

Le tarif comprend :

- ✓ Le transport aller/retour depuis votre délégation en autocar Grand Tourisme
- ✓ Une nuit d'étape au Campanile de Montluçon en demi-pension le 16/05/2025
- ✓ Les activités et visites prévues au programme
- ✓ Le transport sur place selon le programme
- ✓ Les frais du chauffeur, de l'accompagnateur, et frais divers de l'autocariste.
- ✓ L'hébergement en pension complète : du dîner du 17/05 au petit déjeuner du 24/05/2025 (vins inclus)
- ✓ L'assurance multirisque (rapatriement et annulation) du prestataire
- ✓ La taxe de séjour

Le tarif ne comprend pas :

- ✓ Les boissons autre que le vin à table (1 verre inclus au Campanile)
- ✓ Toute autre activité non prévue dans le programme et dépenses à caractère personnel
- ✓ Les déjeuners pendant les trajets aller et retour les 16, 17 et 24/05/2025

Conditions d'annulation et interruption de séjour :

Toute demande d'annulation d'un participant doit être adressée, au plus tôt, par mail ou par courrier au délégué de l'Action sociale, accompagné des pièces justificatives.

La date d'annulation retenue est la date à laquelle ASF Finances (EPAF) a pris connaissance de celle-ci.

Le bénéficiaire devra prendre contact personnellement avec l'assurance afin d'ouvrir le dossier sous 5 jours ouvrés et y apporter toutes pièces justificatives demandées par ce dernier pour une instruction dans les meilleurs délais.

Le remboursement se fera par ASF Vacances après validation de l'assureur.

Attention : les remboursements sont réalisés exclusivement sous forme de virement (sauf cas particulier des chèques vacances qui ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement ; un avoir sur un prochain séjour ASF Vacances sera établi).

A cet effet, la demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB et des pièces justificatives.

Les frais d'annulation par participant sont fixés sur une base forfaitaire comme suit selon le prestataire :

- Plus de 90 jours avant le départ : 30 €
- Entre 89 jours et 31 jours avant le départ : 10 % du montant total du dossier
- Entre 30 jours et 8 jours avant le départ : 50 % du montant total du dossier
- Entre 7 jours et la date de départ ou en cas de non présentation : 100 % du montant total du dossier.

Tout changement de participants ne modifiant pas le total de participants ni la configuration des chambres donnera lieu à une facturation de frais de dossier de 30 € par personne (exception en cas transport par avion ou train).

Pour plus d'informations, consultez le site www.epafvacances.fr



Bulletin d'inscription

SEJOUR A SAINTE MAXIME

Du 16 au 24 Mai 2025

A retourner au plus tard le 1 février 2025

Accompagné du chèque d'acompte

Coordonnées de l'agent-retraité des « Finances », demandeur :

NOM - Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tel Domicile :	Tel Portable :
Adresse email	

Coordonnées concernant les accompagnants :

NOM	Prénom	Date de naissance	Lien avec le demandeur

Choix d'hébergement :

chambre individuelle chambre partagée avec :

Entourez le lieu de départ souhaité :

Laval – Le Mans – Angers –

Documents à adresser (par mail : actionsociale.53@finances.gouv.fr ou courrier) **avant le 01 février 2025** à :

DELEGATION DE L'ACTION SOCIALE (Sarah Banié) - 60, rue Mac Donald – 53000 – LAVAL

- La présente demande
- La copie du titre de pension (sauf si elle a déjà été fournie)
- La copie du livret de famille (couple mariés), du PACS ou certificat de concubinage ou attestation sur l'honneur signée par les 2 personnes vivant maritalement.
- Chèque d'acompte

Remarque : Ce séjour est ouvert aux retraités de la Mayenne et de la Sarthe. 2/3 des places sont « réservées » aux Mayennais et 1/3 aux Sarthois (= 7 chambres). Ce bulletin est une pré-inscription. Les inscriptions seront validées par la suite et enregistrées par ordre d'arrivée. Seront privilégiés les personnes qui étaient sur listes d'attente en 2024 ; ayant des difficultés financières ou ne pouvant partir en vacances par ailleurs. Si le nombre maximum d'inscriptions est atteint avant la date limite, les dernières demandes seront enregistrées sur liste d'attente.

Les personnes extérieures seront acceptées dans la limite des places disponibles. Elles devront être rattachées à un agent « Finances » participant au séjour. En cas d'un nombre insuffisant d'inscrits, EPAF se réserve le droit d'annuler le séjour.